

Projet éolien de Charny



Excellence environnementale & Energie locale



Edito

Notre civilisation fait face à un défi majeur de son histoire : maintenir une Terre habitable pour nos enfants, dans un contexte économique, environnemental et géopolitique tendu !

Afin de faire face au défi du changement climatique, la France souhaite poursuivre le développement de l'éolien terrestre avec pour objectif de porter sa puissance à 34,7 GW d'ici à 2028 (Programmation Pluriannuelle de l'Energie).

Fin décembre 2023, le parc éolien français atteint une puissance installée d'environ 21,8 GW et représente 10% de la production électrique.

Développeurs en énergies renouvelables, passionnés d'environnement, nous avons de notre côté imaginé le projet éolien de Charny ! Le projet se situe au sud du village sur le plateau en continuité du projet autorisé des Genèvres.

Le département de la Côte-d'Or dispose de nombreux atouts pour développer une activité de production d'électricité d'origine éolienne. Le secteur d'étude se caractérise par des vents dépassants 6-7 m/s à 100 m d'altitude, particulièrement propices pour le développement de projets éoliens.

La sélection du site passe par la prise en compte de différents critères liés au paysage et au patrimoine, aux espaces naturels protégés, aux habitations, aux axes de communications, à l'aéronautique, ainsi qu'aux réseaux d'eau, électriques, gaziers, radioélectriques et de télécommunication.



La société

Proche des territoires, la société Volkswind est implantée à travers 7 centres à Amiens (80), Benet (85), Châlons-en-Champagne (51), Limoges (87), Montpellier (34), Strasbourg (67) et Tours (37).



La société a construit à ce jour plus de 452 éoliennes réparties en 72 parcs sur l'ensemble du territoire national. Ces parcs représentent une puissance totale installée d'environ 1,2 GW et alimentent l'équivalent des besoins énergétiques de la population d'une ville comme Nantes.



L'énergie éolienne

Le vent est une source d'énergie inépuisable étant un dérivé de l'énergie solaire, les flux d'air sont générés par la variation des températures.



L'énergie éolienne est totalement propre, réversible et sûre. Elle n'engage pas l'avenir des sites où elle s'installe, car une fois le parc éolien démantelé, l'intégralité de la surface redeviendra cultivable.



Selon l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), il faut moins d'un an d'exploitation pour compenser les émissions de CO2 engendrées sur l'ensemble du cycle de vie de l'installation. Les années d'exploitation suivantes conduisent à un bilan carbone positif permettant de compenser d'autres émissions de CO₂.



INVITATION

aux permanences d'information
sur le projet éolien de Charny

Rendez-vous à l'**Hôtel du Val Vert**
à Pouilly-en-Auxois

Judi 12 décembre 2024
de 14^h à 18^h

Vendredi 13 décembre 2024
de 9^h à 13^h

**Venez vous informer
et échanger !**

Faites-nous un retour !

Vos questions et vos remarques sont importantes.

Vous pouvez nous les transmettre par **courrier** à :

Volkswind France
2929 Av. Etienne Méhul
34070 Montpellier

Ou par **email** à :
montpellier@volkswind.com

Retrouvez toutes les
informations du projet sur



www.ferme-eolienne-de-charny.fr

Présentation du projet

L'implantation prévisionnelle

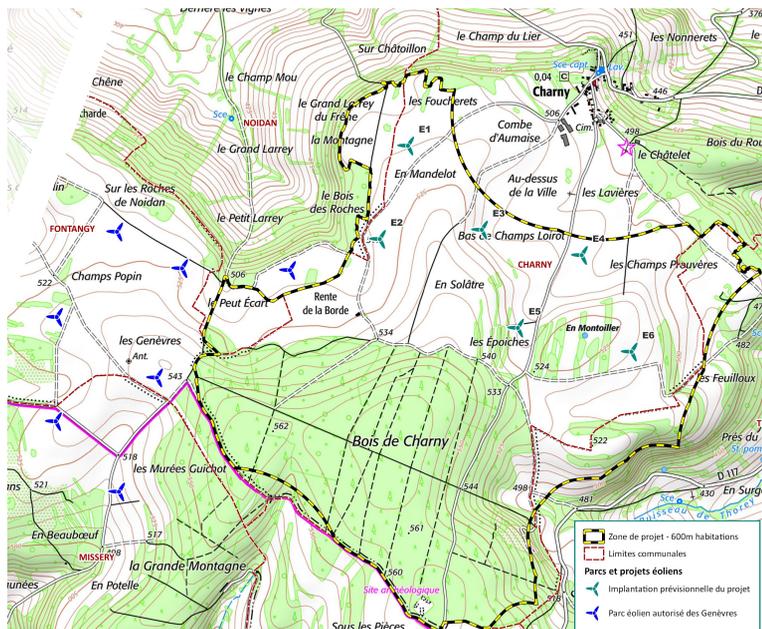
Se situe en **Zone Favorable du Schéma Régional Eolien (SRE)** de 2012, et dans une « **zone favorable sous réserve de la prise en compte de certains enjeux** », définie par la loi APER de mai 2023.

Permet un éloignement à plus de 690 mètres des habitations (réglementation minimale de 500 m).

Est **éloignée des zones de protection environnementales** Natura 2000 et ZNIEFF, ainsi que du **PNR du Morvan**.

Est localisée au cœur d'une zone de **grandes cultures** en retrait des boisements.

La variante d'implantation comporte **6 éoliennes** d'une puissance unitaire comprise entre **4,5 et 5,9 MW** et d'une hauteur maximale de **207,5 mètres**.



Un projet de 6 éoliennes de 4,5 MW chacune, c'est

10 400

Foyers alimentés sans émission polluante
(chauffage inclus) selon la consommation annuelle moyenne CRE 2018

238

Emplois créés
en Equivalent Temps Plein à l'échelle nationale, dont **76 en Bourgogne-Franche-Comté** l'année de la construction. Puis environ **3 emplois ETP** sur le département de la **Côte-d'Or** chaque année d'exploitation.
Source : Outil TETE (ADEME)

50 000

MWh d'électricité produite chaque année
soit l'équivalent de **24 000 français** véhiculés en voitures électriques

6 750 000 €

Pour les entreprises locales
(BTP, travaux, réseaux, etc.)

320 000 €

de retombées fiscales annuelles
dont **210 000 €** pour le bloc communal
(Commune et Communauté de communes)

Les différentes études menées permettront de développer une optimisation du parc éolien efficace en termes de production électrique tout en respectant les enjeux du territoire.

Les étapes du projet

Pré faisabilité

Analyse des contraintes
Information à la mairie et aux propriétaires-exploitants concernés
Études de pré faisabilité

2022-2023



2023-2024

Conception du projet
Expertises naturalistes, paysagères et acoustiques
Compilation des résultats

Novembre 2022

Printemps 2023

Mai 2023

Octobre 2024

Novembre 2024

Décembre 2024

Concertation

Premiers échanges avec la municipalité

Rencontre des propriétaires et exploitants

Distribution d'un livret d'information à la population

Création d'un site internet

Distribution d'un bulletin d'information aux habitants

Permanences d'information auprès des habitants

Instruction du projet

Demande d'Autorisation Environnementale
Enquête Publique

2025



2028

Arrêté Préfectoral
Demande de raccordement électrique
Contrat d'achat d'électricité

Construction



Exploitation (20 à 40 ans)

Production électrique
Maintenance
Visite du parc pour le public
Mesures de réception acoustique

2028-2048



2048 ou +

Démantèlement
Garanties financières, selon le décret du 22 juin 2020
Remise en état du site



Les études



Environnementale



Le bureau d'études ENVOL Environnement a été missionné en 2023 pour la réalisation des études environnementales sur la zone de projet.

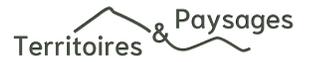
Ce dossier vise à étudier l'ensemble de la Faune et la Flore constitutive du site durant une période minimale d'un an, permettant de couvrir l'ensemble des cycles naturels des différentes espèces.

Une fois cet état initial réalisé, il constitue un socle de connaissances écologiques primordiales afin d'étudier et de proposer un projet éolien en équilibre avec l'environnement au sein duquel il s'intégrera.

Durant l'exploitation du parc éolien, et sous le contrôle d'un inspecteur des installations classées ICPE, des suivis seront réalisés afin de s'assurer que le parc fonctionne dans le respect de la biodiversité locale.



Paysagère



Le cabinet d'études Territoires & Paysages travaille depuis janvier 2024 à la réalisation du volet paysager de l'étude. Ce volet se compose de trois parties :

Pour commencer, l'état initial vise à comprendre comment s'organise le paysage actuel, quels en sont les enjeux paysagers afin de déterminer, notamment, sa capacité à accueillir un projet éolien. En amont, un cadrage, cohérent avec l'environnement et raisonné, permet de définir le rayon de l'aire à étudier autour du projet.

S'ensuit l'évaluation de la meilleure implantation des éoliennes. Différents scénarios sont comparés afin d'étudier l'implantation la plus adaptée au territoire.

Enfin, à partir d'une série de points de vue représentatifs des enjeux paysagers mis en évidence dans l'état initial, des photomontages réalistes sont réalisés afin d'analyser le rendu du projet sur le paysage. Une série de mesures est ensuite préconisée dans le but de participer à l'intégration du parc éolien.



Acoustique

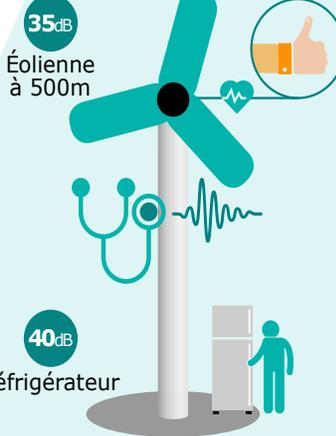


Le cabinet EREA Ingénierie réalise le volet acoustique du projet. Pour cela, un expert est intervenu sur site en septembre 2024 pour réaliser des mesures sans les éoliennes, afin de déterminer le volume sonore ambiant de base.

Par la suite, la modélisation de la diffusion acoustique depuis chaque éolienne permet de s'assurer que le niveau perçu au niveau des habitations respecte la réglementation française, qui est à ce propos, la plus stricte en Europe (+5 dB le jour et + 3 dB la nuit).

Après construction des éoliennes, l'acousticien viendra faire de nouvelles mesures afin de vérifier que le parc éolien respecte la réglementation, auquel cas des mesures de bridages seront proposées. Ce suivi sera également transmis à l'inspecteur des installations classées ICPE pour contrôle.

L'énergie éolienne n'a pas d'impact sur la santé



source : UFC Que Choisir

Le son produit par les éoliennes mis hors de cause

Les émissions acoustiques audibles des éoliennes sont "très en deçà de celles de la vie courante". En tout état de cause, elles ne peuvent pas être à l'origine de troubles physiques.

Académie Nationale de Médecine, 3 mai 2017

Les infrasons sans risques

"Il n'existe pas de risque sanitaire pour les riverains spécifiquement liés à leur exposition à la part non audible des émissions sonores des éoliennes (infrasons)".

ANSES, 14 février 2017



Qu'est-ce qu'un dossier de demande d'Autorisation Environnementale ?



L'énergie éolienne

CO₂ Bilan carbone

Le vent est une ressource naturelle et inépuisable. La production d'énergie d'origine éolienne contribue à la réduction des émissions de **gaz à effet de serre** car elle ne génère ni déchet ni pollution.

Selon l'ADEME, **il faut moins d'un an d'exploitation pour compenser les émissions de CO₂** engendrées sur l'ensemble du cycle de vie de l'installation. Les années d'exploitation suivantes conduisent à un **bilan carbone positif** permettant de compenser d'autres émissions de CO₂.

CO₂

Engagements politiques

En **France**, l'objectif est d'installer **34 700 MW** d'éolienne terrestre d'ici à **2028**. Au 31 décembre 2023, seuls 21 800 MW ont été installés :

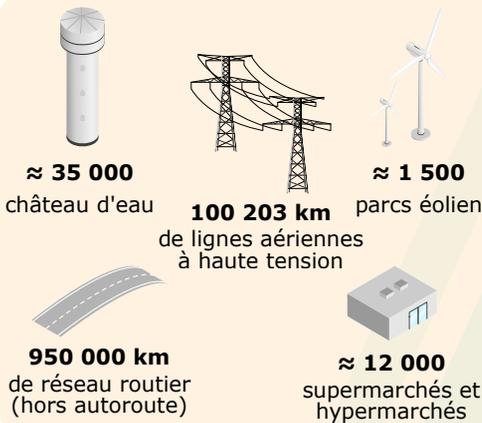


En **région Bourgogne-France-Comté**, l'objectif défini par le SRADDET est d'atteindre **2 800 MW d'ici 2030**.

Au 30 juin 2024, seuls 1 188 MW ont été installés :



Infrastructures en France



source : France Renouvelables

Éolien et immobilier

L'implantation d'un parc éolien n'a aucun impact sur les critères de valorisation objective d'un bien (localisation, surface habitable, nombre de chambres, isolation, type de chauffage ...).

Différentes études immobilières menées ces dernières années montrent que les évolutions constatées sur le prix de l'immobilier à l'échelle locale sont avant tout influencées par les tendances nationales ainsi que par l'attractivité de la commune (crèche, école, bibliothèque, associations, activités sportives ...).

Par exemple, sur la commune de Saint-Fraigne (16), toutes les maisons du village de Breuil Seguin sont désormais habitées alors qu'elles ne l'étaient pas avant la construction des 6 éoliennes.

Ce village témoigne que cette énergie de proximité ne nuit ni à la location, ni à la vente des maisons, bien au contraire !

Accompagnement du territoire

Mesures envisageables :

- **Opération Réduction Facture d'Electricité (ORFE)**
Chaque foyer situé à proximité du parc peut percevoir une aide annuelle pour diminuer ses factures d'électricité.
- **Aide renouvelable aux particuliers**
Remboursement partiel de travaux et achats liés à l'économie d'énergie et à la préservation de l'environnement.
- **Économie d'énergie**
Modernisation de l'éclairage urbain, Rénovation des bâtiments publics et salle des fêtes, Financement de véhicule communal électrique, Autoconsommation photovoltaïque, etc.

Faites-nous part de votre avis sur ces propositions en écrivant à montpellier@volkswind.com !

Participation à la vie locale

Mécénat et sponsoring

Réhabilitation du patrimoine, Mécénat d'association culturelle et sportive, Aménagements pour la mobilité douce, Création de parcours pédestre éducatif, Création de city stade, d'espace de loisirs, etc.

Biodiversité et paysage

Plantation de haies, Enfouissement de réseaux, Aménagement paysager, Mesure agro-environnementale.



Site web | retrouvez toutes les informations du projet sur

www.ferme-eolienne-de-charny.fr

Vos contacts privilégiés

Anthony MILLAN
Chargé de développement

Laurent MICHEL
Responsable régional études


VOLKSWIND
Production d'électricité éolienne

Volkswind France
Centre Régional de Montpellier
2929 Avenue Etienne Méhul 34070 Montpellier
Téléphone : 04.67.17.61.02